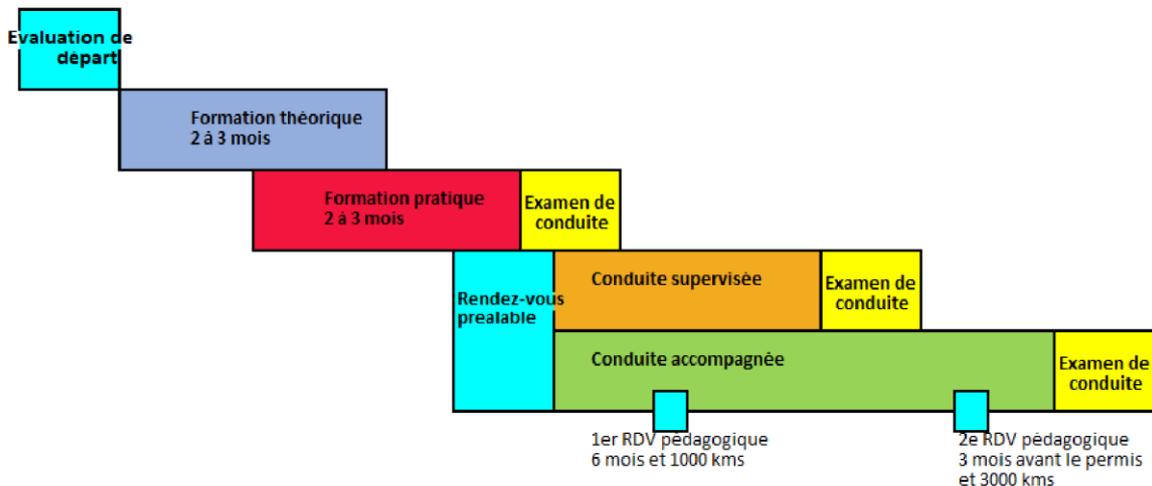


# **Programmes de formation aux permis** **des différentes catégories**

## Table des matières

I.	Programme de formation pour les catégories B, AAC ET CS.....	2
II.	LE PERMIS AM .....	8
III.	FORMATION 7 H B78 ver B .....	10

## I. Programme de formation pour les catégories B, AAC ET CS



**L'évaluation de départ** permet de mesurer le niveau du stagiaire, de déterminer un prévisionnel d'heures de formation afin d'atteindre le niveau permettant de réussir l'examen de conduite. Suite à cela, nous établissons un contrat de formation. En fonction de votre situation et de l'agence nous pouvons être amené à faire cette évaluation sur simulateur.

**La formation théorique** préparatoire à l'examen du code :

- Une formation qui peut être dispensée en salle, par l'intermédiaire de cours audiovisuels libres, avec corrections par un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, ou par l'intermédiaire d'une plate forme en ligne.
- Cours collectifs dispensés par un enseignant de la conduite, dans nos locaux selon des thèmes déterminés d'une durée de **1h**

Les thèmes abordés et les compétences développées sont les suivants :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les effets des perturbateurs comme l'alcool, les drogues et les médicaments
- L'influence des états émotionnels et de la fatigue
- Les risques au regard des conditions atmosphériques environnantes et des états de la chaussée
- Être capable de percevoir, analyser et décider du comportement à adopter



**ECOLE DE CONDUITE** La formation pratique débute lorsque l'élève a atteint un niveau théorique suffisant. La formation s'articule autour des 4 axes suivants :

## 1. MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.

Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.

Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.

Démarrer et s'arrêter.

Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.

Utiliser la boîte de vitesses.

Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.

Regarder autour de soi et avertir.

Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

## 2. APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES

Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.

Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.

Adapter l'allure aux situations.

Tourner à droite et à gauche en agglomération.

Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.

Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

### **3. CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS**

Evaluer et maintenir les distances de sécurité.

Croiser, dépasser, être dépassé.

Passer des virages et conduire en déclivité.

Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.

S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.

Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.

Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.

Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...

#### 4. PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

Suivre un itinéraire de manière autonome.

Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.

Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.

Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.

Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).

Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.

Pratiquer l'écoconduite.

L'élève se voit remettre un livret d'apprentissage, regroupant les thèmes ci-dessus, qu'il doit présenter à chaque leçon, afin de suivre son évolution. Une fiche de suivi est remplie en parallèle afin de tracer les leçons et les progrès de l'élève.

Les leçons de conduite sont réalisées en voiture école, d'une durée **de 1 heure minimum**. Le stagiaire est accompagné à chaque fois d'un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Un minimum légal de 20h doit être réalisé avant présentation à l'examen. Toutefois, la durée de la formation dépend de :

- l'évaluation de départ
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider les 4 thèmes de la formation- la motivation et l'assiduité de l'élève.

**La conduite supervisée** peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite, l'obtention du code de la route et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).



**ECOLE DE CONDUITE** La durée de la phase de conduite supervisée est libre (il n'y a ni minimum ni maximum de temps), l'élève n'est pas tenu de parcourir un nombre défini de kilomètres avec son accompagnateur. Il n'y a donc aucun minimum imposé par la loi, on peut choisir de faire la conduite supervisée pour une courte période aussi bien que pour une très longue. Toutefois, la conduite supervisée est valable uniquement sur le territoire français. Le véhicule utilisé pour la conduite supervisée doit être muni d'un disque « conduite accompagnée ». L'élève est soumis aux mêmes limitations de vitesse que les jeunes conducteurs.

La conduite supervisée permet, entre autres, de ne pas perdre ses acquis entre 2 passages à l'examen.

**La conduite accompagnée** peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite, l'obtention du code de la route et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée minimum de la phase de conduite accompagnée est fixée à 1 an sans durée maximum. Dans tous les cas, le stagiaire doit avoir parcouru au minimum 3 000 km.

Après avoir débuté la conduite accompagnée, le stagiaire et au moins l'un des accompagnateurs participent à deux rendez-vous pédagogiques obligatoires (3h minimum).

Ces rendez-vous se dérouleront en présence de l'enseignant de l'auto-école.

Le premier aura lieu après 6 mois de conduite accompagnée et 1000kms effectués.

Le second a lieu à l'issue des 3000 kms avant de passer l'examen de la conduite.

Chaque rendez vous contient une partie pratique (conduite en circulation) et une partie théorique (séance en salle). Ces rendez vous permettent à l'enseignant de constater les progrès et répondre à toutes les interrogations du stagiaire ou accompagnateur.

Au terme des 3000kms et une fois l'examen pratique obtenu, l'auto-école délivre une attestation de fin de conduite accompagnée.

## II. LE PERMIS AM

### DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

### QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.

Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.

### ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant. (Pour la formation sur « SCOOTER »)

### BIEN COMPRENDRE le permis AM

	OPTION CYCLOMOTEUR		OPTION QUADRICYCLE LÉGER
Âges	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	≤ 50 cm <sup>3</sup> ou 4 kW		
Poids à vide	-		< 350 kg

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	30 minutes	Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.</li> <li>Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.</li> </ul>
Séquence 2	Minimum 1 h (a)	Formation à la conduite hors circulation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.</li> </ul>
Séquence 3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.</li> </ul>
Séquence 4	Minimum 3 h (a)	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.</li> </ul>
Séquence 5	Minimum 1 h (b)	Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation.</li> <li>En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.</li> </ul>

- a. Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).  
 b. La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

### III. FORMATION 7 H B78 ver B

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

#### QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

Vous pouvez suivre cette formation dès l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique

### CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
VÉHICULE UTILISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie B, à changement de vitesses manuel.</li> <li>• Appartenant à l'établissement.</li> </ul>
ENSEIGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation est pratique et individuelle.</li> <li>• Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.</li> <li>• La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.</li> <li>• Une partie de la formation, limitée à 2 heures, peut être réalisée sur simulateur, sous la supervision d'un enseignant de la conduite ou, pour la séquence 1 du programme, en autonomie.</li> </ul>

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SEQUENCES	DUREE	INTITULE	CONTENU
Séquence 1	2 h	Trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.</li> <li>Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.</li> </ul>
Séquence 2	5 h	Conditions de Circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.</li> <li>Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation</li> </ul>

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école, sous réserve d'une assiduité suffisante, d'une participation active à la formation et du respect des règles de sécurité.

Pendant quatre mois, cette attestation, accompagnée de votre titre de conduite, vous permet de conduire sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis de conduire B sans mention additionnelle 78.